

Le budget communal



Décryptage des impôts locaux

Comme indiqué précédemment, les taux d'imposition de la commune de Buthiers sont faibles comparés aux taux de la moyenne des communes de même importance.

Ainsi, lorsque vous payez 100€ de taxe foncière, 66€ alimentent le budget du département, 19€ le budget de la Communauté de Communes du Pays Riolais et 15€ le budget communal.

Par ailleurs, le montant de la majorité des subventions est déterminé par rapport à un indicateur un peu technocratique, appelé « l'effort fiscal ». En clair, l'effort fiscal est le ratio entre les impôts perçus par la commune et le montant des impôts tel qu'il serait si la commune avait des taux conformes à la moyenne des taux des communes de même importance. En d'autres termes, si le ratio est égal à 1, ça signifie que les taux d'imposition sont égaux aux taux moyens ; si le ratio est $>$ à 1, les taux de la commune sont supérieurs à la moyenne ; si le ratio est $<$ à 1, les taux sont faibles. Buthiers a un effort fiscal évalué à 0.68.

Les taux d'imposition de Buthiers sont donc beaucoup plus faibles (68%) que les taux des communes de même importance. Cette situation est pénalisante pour notre commune puisqu'elle nous prive de subventions et en particulier du fonds départemental de péréquation dont le montant moyen annuel par commune de l'importance de Buthiers est 5 000€. En effet, le Conseil départemental a décidé de répartir ce fonds en fonction de l'effort fiscal en excluant les communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.70.

Dans un contexte peu propice à l'augmentation des impôts, comme indiqué ci-dessus, mais également de baisse des dotations de l'État, le Conseil aura à trouver le bon dosage entre un niveau d'imposition qui permettent de bénéficier pleinement de toutes les subventions et une pression fiscale maîtrisée.